

Strasbourg, le 8 janvier 2018

Le Directeur académique des services de
l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale du département du Bas-
Rhin

**DIVISION DU 1^{ER} DEGRE
Bureau de la formation continue**

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/01-2018/3

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Bourses de séjour dans un Goethe Institut
Appel à candidature – Année 2018

P.J. : Fiche de candidature et calendrier des formations

1. Stages linguistiques

Comme chaque année, dans le cadre de la coopération avec le Goethe Institut de Strasbourg, et avec le soutien financier de la Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV), des séjours linguistiques dans un centre du Goethe Institut seront accordés pour l'année 2018 aux enseignants du premier degré du département du Bas-Rhin.

Je vous communique ci-joint les périodes et lieux de stages offerts au choix des personnels intéressés. Les dates de stage proposées comprennent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont pas lieu les jours d'arrivée, de départ et les jours fériés en Allemagne.

Les enseignants désirant faire acte de candidature sont priés de compléter une fiche, dont vous trouverez le modèle ci-joint.

Ces demandes devront me parvenir par la voie hiérarchique avant le :

22 janvier 2018, délai de rigueur.

Je vous rappelle que les candidats ne doivent pas avoir bénéficié d'une bourse du Goethe Institut les quatre années précédentes, qu'ils doivent être encore en activité pendant 5 ans et que les instituteurs et professeurs des écoles qui enseignent l'allemand ou qui vont l'enseigner dans leur classe sont prioritaires pour ces stages.

La liste des stages de formation proposés indique le niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) requis. Un auto-positionnement linguistique des candidats est possible à l'adresse suivante : <https://www.goethe.de/fr/spr/kup/tsd.html>.

Les bourses accordées couvrent les frais de scolarité, le logement avec petit déjeuner, les forfaits pour le déjeuner. **Les repas du soir et du week-end, ainsi que les frais de déplacement restent à la charge du candidat.**

Ces heures de formation étant réalisées en dehors du temps réglementaire de service, une allocation de formation, correspondant à 50% du traitement horaire, peut être sollicitée dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF).

Les candidats qui bénéficieront d'une bourse s'engagent à suivre l'intégralité des cours et à se faire établir une attestation avec le formulaire fourni par la DARILV.

2. Certification en langue allemande

Les personnels ayant obtenu une bourse de stage sont également encouragés à passer une certification dans l'un des niveaux de langue du CECRL. La DARILV prendra en charge les frais d'examens du *Goethe-Zertifikat* proposé en fin de formation.

Le service de la Formation continue reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Directeur académique,
L'adjoint au directeur académique chargé du premier degré


Jean-Baptiste LADAIQUE